



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

**Séance du 04 janvier 2021 à 20 heures 15 minutes
Mairie - Salle de rencontre**

Présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, Mme GAUTHERON Eva, M. GOUSSOT Bernard, Mme LABAS Isabelle, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

Procuration(s) :

M. LAUTERBORN Frédéric donne pouvoir à M. RUPIN Philippe, Mme DEFLESSELLES Gaëlle donne pouvoir à M. GARNERET Alexandre

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DEFLESSELLES Gaëlle, M. LAUTERBORN Frédéric

Secrétaire de séance :

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2020
Le compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

2 - Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget
En 2020, le Conseil Municipal, a inscrit 15 000 € à l'article 2031 (études) du budget primitif 2020 par décision budgétaire modificative afin de pouvoir engager 25% de cette somme avant le vote du budget pour des études liées à la création d'un city stade.

M. le Maire propose le planning d'élaboration du budget 2021 (réunions préparatoires les lundi 18 et 25 janvier 2021) ainsi que la date de vote du budget (lundi 02 février 2021)

Compte tenu de ce planning ce point est sans objet.

3 - Avis sur la proposition de périmètre délimité des abords (PDA) de l'Eglise Saint-Martin de Féney dans le cadre de la révision du PLUi-HD de Dijon Métropole

...

VOTE :

4 - Demande de subvention au titre de la DETR

M. le Maire expose que 4 points d'eau incendie sont en défaut sur la commune et présente le projet de

changement de ceux-ci en sollicitant une aide de l'Etat au titre de la DETR.

L'opération consiste en le changement de 4 bornes incendie :

- Borne n° 586003 – 3 rue Basse
- Borne n° 586005 – 119 rue de Dijon
- Borne n°586006 – 1 rue des Chêneteaux
- Borne n°586010 – 10 rue de Dijon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le principe d'installation de 4 bornes incendie pour un montant de 7 974,90 € HT
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- **CHARGE** M. le Maire de déposer le dossier de demande de subvention et de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité